LA GUERRE DANS LE PACIFIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

et les faubourgs de Rangoon. De puissantes formations aériennes nippones ont également procédé à un bombardement massif de Singapour où des objectifs militaires ont été détruits. Les raids ont été d'une telle violence que tout trafic intérieur a été arrêté.

Le port d'Ambong a été bombardé

Changhaï, 8. — On annonce de Batavia que des avions japonais ont attaqué dans la nuit de lundi à mardi le port d'Ambong, dans le nord du Bornéo britannique. Des bombes ont été lancées et des installations militaires ont été mitraillées. On a aussi observé des avions japonais sur d'autres parties du nord de Bornéo.

L'avance japonaise qualifiée « phénoménale », à Londres

Stockholm, 8. — Selon une information de source londonienne, publiée par le journal « Dagens-Nyheter », des observateurs militaires anglais admettent que l'avance rapide des Japonais dans la presqu'île de Malacca, menace très sérieusement les Alliés dans tout l'Extrême-Orient. Ces observateurs déclarent que la situation militaire doit être stabilisée sans plus tarder, pour autant bien entendu que cela soit encore possible.

L'avance de 600 kms que les Japonais ont réalisé en l'espace de vingt-huit jours, compte tenu de l'absence de routes à travers la jungle, est qualifiée de phénoménale. Les débarquements que les Japonais renouvellent le long des côtes étendues, menacent constamment les flancs des troupes impériales. On va même jusqu'à reconnaître dans les milieux d'observateurs militaires à Londres, que les Nippons ont progressé si loin en direction de Singapour qu'il n'est plus guère possible d'exploiter toutes les ressources de cette importante base navale.

« Les nouvelles de Malaisie sont inquiétantes... » ... écrit le « Times »

Stockholm, 8. — « Les nouvelles de Malaisie sont inquiétantes », écrit le « Times » dans son article de fond de ce jour.

Le journal londonien reconnaît sans ambages, qu'à la suite de nouveaux débarquements japonais, les troupes britanniques ont dû effectuer un nouveau recul dans la partie occidentale de la péninsule. Le « Times » poursuit :

« Faisant abstraction de l'importance stratégique de Singapour, le fait que des matières premières d'une valeur inestimable telles que l'étain, le caoutchouc et autres, sont déjà tombées aux mains des Japonais, est un grave danger pour notre industrie de guerre. Derrière Singapour se trouvent les Indes Néerlandaises qui disposent non seulement de points favorables d'où la forteresse pourrait être encerclée, mais qui recèlent également de grandes richesses ».

Les raids japonais sur les Indes Néerlandaises

Batavia, 8. — Les bombardiers japonais poursuivent leurs raids sur les places fortes côtières des Indes Néerlandaises. Huit bombardiers nippons ont attaqué hier les installations navales et militaires d'Amboine où ils ont lâché 20 bombes. Il y a eu 3 morts et 2 blessés.

Plus d'espoir d'être sauvés par Wavell...

Changhaï, 8. — D'après les déclarations de M. Van Mook, vice-gouverneur des Indes néerlandaises, qui est arrivé en Australie, les milieux indo-néerlandais abandonnent l'espoir que le général Wavell réussira à sauver la situation dans la péninsule malaise.

M. Van Mook a déclaré qu'il faut compter avec la possibilité d'un isolement de Singapour; cette forteresse perdrait ainsi son importance pour la défense des Indes néerlandaises. Vu que celles-ci ne sont pas en mesure d'assurer leur propre défense, on a fait partout des préparatifs en vue de la destruction d'installations militaires, surtout des puits de pétrole. Les autorités ont ordonné, dès à présent, de transporter les installations d'extraction qui se trouvent dans les régions menacées; ce qui ne peut être transporté est détruit. En cas de besoin, on met le feu aux puits de pétrole. Le vice-gouverneur a toutefois concédé que même ces destructions ne sauraient paralyser les puits de pétrole que pendant une période de six mois.

Bangkok a subi son premier bombardement

Bangkok, 8. — La ville de Bangkok a subi ce matin, à 4 h. 30, son premier bombardement. Quelques bombes ont été lancées. Selon Radio Rangoon, la ville de Moulmein (Birmanie) a subi un violent bombardement hier après-midi.

Des territoires malais revendiqués par la Thaïlande

Bangkok, 8. — Dans une émission de commentaires politiques, la radio de Bangkok a revendiqué comme purement thaïlandais certains territoires faisant actuellement partie de la Malaisie britannique.

Parmi les territoires en question, le speaker a nommé l'Etat de Shan, Trengganu et Kedah.

Les Japonais peuvent compter sur la collaboration de 14 millions de catholiques philippins

Tokio, 8. — On mande Manille : Mgr O'Doherty, archevêque irlandais de Manille, qui représente 14 millions de catholiques philippins, a déclaré que les forces japonaises pouvaient compter sur son entière collaboration en vue de la création d'un nouvel ordre en Asie orientale. Il a conseillé aux catholiques philippins de cesser toute activité antijaponaise et de favoriser ainsi les aspirations pacifiques du Commonwealth philippin.

Les forces aériennes anglaises sont insuffisantes en Extrême-Orient

Stockholm, 8. — Selon le service d'informations anglais, M. Sinclair, ministre de l'Air, a déclaré notamment que les forces aériennes britanniques étaient insuffisantes en Extrême-Orient, mais qu'on ne les abandonnerait pas à leur sort. On s'est exposé à des risques en Extrême-Orient, mais on l'a fait pour secourir l'U.R.S.S. et parce qu'on se basait sur l'aide américaine.

EN CHINE

A Tchang-Cha, les troupes de Tchoung-King fuient vers le Hunan

Tokio, 8. — On mande d'Hankéou à l'agence Domei que les 32e, 42e et 98e divisions de Tchoung-King, qui ont été chassées de Tchangcha vers Yunganchich (province de Hunan), ou les débris des forces ennemies se rassemblent. Près de Younganchich, les troupes japonaises achèvent l'encerclement des forces de Tchoung-King.

LES PRÉTENDUES ATROCITÉS ALLEMANDES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'artillerie allemande a atteint des objectifs militaires à Leningrad

Berlin, 9. — L'agence D.N.B. apprend de source compétente qu'au cours de la journée de mercredi, l'artillerie allemande opérant devant Leningrad a, une nouvelle fois, attaqué efficacement des objectifs militaires importants de la ville. Quoique en certains endroits des rafales de neige rendirent les opérations plus difficiles, des casernes, des installations industrielles et une usine d'électricité ont été touchées.

Pendant la même journée, des avions de combat ennemis ont tenté de survoler les côtes de la baie de Leningrad occupées par les troupes allemandes ; ils ont cependant essuyé le feu de l'artillerie de D.C.A. allemande et ont été obligés à rebrousser chemin. Un des appareils soviétiques a été abattu, un autre a pris feu, de sorte qu'il doit également être considéré comme perdu.

Pertes navales britanniques en Méditerranée

Un croiseur a été coulé et un autre gravement endommagé

Le communiqué du Quartier général des forces armées italiennes fait mention de l'attaque dans le port d'Alexandrie de deux croiseurs de bataille anglais par des unités d'assaut de la marine italienne.

A ce propos, nous croyons intéressant de rappeler que les navires de bataille de la classe « Valiant » sont des cuirassés de 31.000 tonnes construits en 1913 et modernisés de 1935 à 1939. L'un d'eux, le « Warspite », a été démoli à la suite des avaries qu'il avait subies, en 1940, au cours d'une attaque sous-marine. Un autre, le « Malaya », torpillé au large de Gibraltar lors de l'attaque qui envoya par le fond le porte-avions « Ark Royal », est indisponible pour plusieurs mois. Les trois autres unités de la même classe sont le « Valiant » lui-même, le « Queen Elizabeth » et le « Barham ».

Les « Valiant » portent, comme artillerie principale, huit pièces de 381 millimètres.

Le communiqué italien

Rome, 8. — *Le Grand Quartier Général communique :*

Dans la nuit du 18 décembre, des troupes d'assaut de la marine de guerre qui s'étaient infiltrées dans le port d'Alexandrie, ont attaqué deux cuirassés anglais mouillés dans le port. C'est maintenant seulement qu'on signale qu'un cuirassé de la classe « Valiant » a été gravement avarié et remorqué dans le dock où il se trouve encore.

Nos unités, ayant trouvé des pièces détachées d'un navire, ont pu constater que le croiseur anglais « Phoebe », qui avait été touché devant Tobrouk par des torpilles lancées par des avions italiens (voir communiqué du 2 décembre), avait coulé.

Les opérations importantes dans la partie occidentale de la Cyrénaïque ont été réduites par suite du Ghibli tempêtant violemment.

L'ennemi exerça toujours une très forte pression contre les positions de Solloum et de Halfaya.

Par suite des mauvaises conditions atmosphériques, activité aérienne réduite réciproque. Notre aviation a attaqué des objectifs militaires, causant des incendies. Des avions ennemis ont jeté des bombes sur Tripoli; les dégâts causés sont insignifiants.

La Luftwaffe de l'Axe a poursuivi ses attaques aériennes contre Malte.

LES APPELS AU PEUPLE DE M. ROOSEVELT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Les événements dans les pays baltes ont donné un avant-goût de cet ordre et de cette liberté bolchevistes. L'Union Soviétique n'y détenait que quelques points d'appui et garnisons « pour garantir la liberté et l'indépendance ». Ces garanties, l'U. R. S. S. en a profité pour s'emparer, dès que possible, de tous les Etats baltes et supprimer leur indépendance.

» Tel est l'aspect du véritable ennemi de l'humanité et allié de Roosevelt. Quant à Roosevelt, il a prononcé lui-même sa condamnation et il restera connu dans l'histoire comme l'homme qui était prêt à livrer l'Europe, sa culture et sa civilisation à l'ennemi mondial. »

Pour les prisonniers

Le remploi obligatoire, le taux des allocations

Vichy, 5. — On sait l'intérêt que le Gouvernement porte au sort des prisonniers et de leurs familles. A plusieurs reprises, à l'occasion de voyages, l'amiral Darlan et M. Pinot, commissaire général au reclassement des prisonniers, examinèrent longuement la situation.

Prochainement, croyons-nous savoir, deux importantes décisions seront rendues publiques. Elles concernent le remploi obligatoire des prisonniers libérés et le taux des allocations.

Les obligations des employeurs à l'égard des rapatriés y seront définies sans ambiguïté ; pour les allocations, un relèvement de taux assez sensible serait envisagé.

LE CONSUL GÉNÉRAL GREC A SMYRNE A ÉTÉ TROUVÉ MORT DANS SON BUREAU

Ankara, 7. — M. Jani Petridis, consul général grec à Smyrne, a été trouvé mort dans son bureau. Une enquête a été ouverte pour déterminer si cette mort est due à un suicide.

Un pèlerin pesant une tonne a été capturé

Saint-Brieuc, 8. — Des pêcheurs ont capturé un pèlerin, squale qui mesurait près de 4 mètres et pesait environ une tonne. La chair du pèlerin étant comestible, la bête a été débitée en tranches et vendue aux consommateurs.

Des soldats allemands sauvent deux pêcheurs, à Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, 8. — Deux pêcheurs du chalutier « Marie-Rose », dont l'embarcation avait chaviré, ont été sauvés par des soldats allemands.

Le Maréchal Pétain a offert un déjeuner aux Ambassadeurs

Vichy, 8. — Le maréchal Pétain a offert aujourd'hui un déjeuner en l'honneur des ambassadeurs et ministres des puissances accréditées auprès du gouvernement français.

LISEZ
les sports du nord
Le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMÉRO : UN FRANC

La Radio française s'élève contre les assertions gaullistes

Vichy, 8. — La radio française de la zone non occupée s'est élevée hier contre les nombreuses assertions tendancieuses répandues au cours de la dernière quinzaine par les postes émetteurs anglais, américains et gaullistes. Elle a déclaré : en l'occurrence il ne s'agit cependant pas seulement de manœuvres de propagande, il s'agit de quelque chose de plus grave ; en effet, la radio anglaise et la presse londonienne exploitent en « gonflant » intentionnellement chaque événement qui pourrait être de nature à provoquer de la nervosité ou de l'inquiétude parmi le peuple français ; de toute évidence, la propagande anglaise tend à amener la population française à accomplir des actes irréfléchis afin de provoquer une réaction de la part des autorités occupantes. On cherche à provoquer un désaccord permanent entre la France et l'Allemagne et à empêcher par tous moyens un rapprochement germano-français que l'Angleterre n'a voulu accepter à aucun moment de son histoire. Il importe peu à l'Angleterre que des centaines de Français deviennent les victimes de cette excitation à l'assassinat, pourvu que celle-ci profite à Staline et à la Guépéou. En effet, à Londres, on respecte les traditions... Au cours d'une politique d'égoïsme menée depuis plus de 4 siècles, l'idée s'est ancrée dans l'esprit des Anglais qu'il vaut mieux sacrifier la vie de milliers de personnes étrangères plutôt que de toucher à un cheveu d'un sujet de S.M. le Roi d'Angleterre.

L'INDOCHINE affirme sa confiance en la France

Vichy, 8. — On mande de Hanoï que l'amiral Decoux, gouverneur général, a fait rapport mardi, au Conseil de l'Etat indochinois, sur la situation générale dans le pays. Au nom de la population indochinoise, M. Wohien Hoang Trong, représentant de l'Empire d'Annam, a exprimé sa confiance dans la politique suivie par le gouverneur général, laquelle a permis à l'Indochine de maintenir la paix. A l'initiative de l'amiral Decoux, le Conseil de l'Etat a envoyé au maréchal Pétain un nouveau message de fidélité.

Le général James BURNS, Ambassadeur des États-Unis à Moscou

Stockholm, 8. — D'après une information de l' « United-Press », publiée par le « Dagens-Nyheter », le général-major James Burns vient d'être nommé ambassadeur des Etats-Unis à Moscou en remplacement de M. Steinhardt. Le général major Burns faisait partie de la délégation américaine qui, l'automne dernier, se rendit à Moscou. Ainsi qu'il a déjà été annoncé, M. Steinhardt représente actuellement les Etats-Unis à Ankara.

Les Actualités cinématographiques de la semaine

C'est par quelques vues enregistrées à la Scala de Berlin, qu'est présentée une attraction nouvelle « La Danse de l'Épée », et au Palais des Sports de la capitale du Reich, où s'exhibe le couple Pausin, patineurs émérites, que débutent le premier film d'actualités de l'année. A Berlin encore, une fête sportive de l'aviation a permis aux élèves-parachutistes de la Luftwaffe de faire montre de toutes leurs qualités athlétiques et acrobatiques.

L'écran nous permet de suivre la confection des 40.000 repas journellement distribués aux mineurs belges, qui jouissent d'un ravitaillement supplémentaire.

A Tourcoing, l'opérateur a rendu visite à l'Ecole de la Croix-Rouge, où les jeunes filles suivent des cours en vue de l'obtention du diplôme d'aide médico-social. C'est une école modèle où la pratique tient une large place au programme.

Après quelques vues de l'exposition organisée à Paris et où sont présentés les modèles de ponts à reconstruire en remplacement de ceux détruits au cours des hostilités, nous assistons avec les autorités militaires allemande et française à la reconnaissance de la ligne Paris-Charleroi.

La guerre à l'Est. Après avoir enrayé les attaques ennemies, les troupes allemandes ont repris l'offensive: ce sont quelques vues de ces récents combats qui ont été rapportées par les soldats-cameramen de l'armée allemande.

La guerre en Afrique : Le général Rommel inspecte les diverses parties du front. En le suivant, nous assistons à diverses manœuvres effectuées par les troupes allemandes et italiennes en vue d'annihiler les offensives des troupes britanniques.

La guerre sur mer : Grâce à des caméras spéciales, la croisière d'un sous-marin allemand en Atlantique a été filmée de façon originale. Les plongées sont montrées sous un jour nouveau et l'ensemble de ce dernier reportage est intéressant.

Informations Régionales

La Section Spéciale de la Cour d'Appel de Douai a prononcé trois condamnations à mort par contumace

La section spéciale de la Cour d'appel a tenu jeudi matin au Palais de Justice de Douai, son audience hebdomadaire, au cours de laquelle elle a condamné à la peine de mort par contumace, trois individus poursuivis pour activité communiste. Elle a rendu divers autres arrêts.

La peine de mort a été prononcée contre : Rodolphe LARYSZ, Félix ZALUCKOWSKI et Ladislas BARACKSKI de Sallaumines.

Celle des travaux forcés à perpétuité contre : François Martinowski et Henri Steimaziak de Sallaumines et Henri Bodelot de Bruay-en-Artois.

Georges Tarlet de Burbure a été condamné à 20 ans de travaux forcés. Tous ces individus ont été jugés par contumace.

La section spéciale a en outre condamné : Louis Vanderloven, de Lille à un an de prison et 1.200 fr. d'amende ; Robert Vanasteenkiste, de Lille à 5 ans de prison et 1.200 fr. d'amende ; Charles Musch, de Lille à un an de prison et 1.200 francs d'amende.

Les condamnations suivantes ont été prononcées contre des habitants de Vimy : Jean Aubin, 71 ans, 5 ans de prison et 1.200 fr. d'amende ; Hector Guiot et Gaston Delcloy, 3 ans de prison ; Julien Vasseur, Maurice Wiert, Léon Mercier, Auguste Bourgeois, Pulchérie Moreuil, Vve Vuick, Octave Lefebvre, Pierre Doré, François Lupeyage, Pierre Wiendsalle, François Hubeux, Oscar Boulendis, Charles Vanhaesebrouck, Joseph Clément, Oscar-Victor Peugnet, Maurice Vasseur, 1 an de prison.

Charles Delbarre et Victor Capelle, également de Vimy ont été relaxés.

26 Communistes ont été arrêtés et internés à Doullens

En exécution d'un arrêté d'internement administratif, pris par le Préfet régional, 26 militants communistes récemment appréhendés, ont été conduits au centre de séjour surveillé de Doullens.

DEUX RENVOIS DEVANT LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION

Bénédict, de Lille

Au début du mois de février 1941, la rue au Péterinck, à Lille, était le théâtre d'une tragique querelle. A la suite d'une discussion relative à un compteur électrique, un cordonnier, Georges Bénédict, originaire de Lyon, où il naquit le 12 octobre 1896, frappait de plusieurs coups de tranchet un de ses voisins, Désiré Devaere, 56 ans, débardeur en chômage. Mortellement atteint, la victime décédait quelques jours plus tard des suites de ses terribles blessures.

En état d'ébriété notable, le cordonnier s'était constitué prisonnier à M. Theiller, commissaire de police, qui alerta le Parquet. M. Boullenger, juge d'instruction, qui s'était vu confier l'instruction de cette affaire, vient de la clore. Le magistrat a transmis le dossier à la Chambre des Mises en Accusation. Bénédict est inculpé de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort.

Vandewinckel, de Tourcoing

Le nommé Vandewinckel, 58 ans, demeurant à Tourcoing, avait à régler avec le nommé Paul Tyollin, également domicilié à Tourcoing, un compte de longue date. Les deux hommes se voyaient rarement sans se chamailler. Le 27 mai 1940, les antagonistes se rencontraient à Roubaix, alors qu'ils passaient dans le jardin public bordé par les rues du Calvaire et des Poutrains. De nouveau des coups furent échangés. Au cours de la bagarre, Paul Tyollin eut un œil crevé. Arrêté, Vandewinckel fut déféré au Parquet et conduit devant M. Boullenger, juge d'instruction, chargé de l'instruction de cette affaire. Le magistrat vient également d'envoyer le dossier Vandewinckel à la Chambre des Mises en Accusation. L'inculpé est poursuivi pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la perte d'un œil.

Il est probable que Vandewinckel et Bénédict comparaîtront à l'une des prochaines sessions des Assises du Nord.

Cinq individus dont deux cheminots qui pillaient la gare de Lille-Délivrance sont arrêtés

M. Emile Herlem, chef de ronde à la Société nationale des chemins de fer, a informé la police locale que des marchandises volées en gare de **Lille-Délivrance**, se trouvaient entreposées au Café « Au Baudet », rue Anne-Delavaux, 125.

La police se rendit à l'adresse indiquée et la perquisition fut assez fructueuse. On découvrit 283 bouteilles de vin, 3 bidons de benzo-hydro-carbure de 25 litres chaque et 19 bidons d'un litre de vernis.

La police interrogea le cafetier, Loodens Albert, 34 ans, sur la provenance de ces marchandises. Il déclara qu'il avait acheté le tout pour 1.500 fr. à Tirmarche Charles, 44 ans, agent de la S.N.C.F. et demeurant place Delvoye.

Tirmarche a reconnu les faits qui lui sont reprochés ; il a déclaré avoir été aidé dans sa tâche par un nommé Adolphe Crombet, 38 ans, rue Ley, 13, également agent du chemin de fer ; par Vermeersch Georges, 18 ans, son gendre, ainsi que par les nommés Soufflet Pierre, 20 ans, rue de Lannoy, à Fives-Lille, et par Marcel Défossez, 19 ans, demeurant rue de l'Egalité, 141, au Marais-de-Lomme. Ces deux derniers, futurs gendres de Tirmarche.

Inutile de dire que le vin, soutiré des foudres en gare de Lille-Délivrance, avait été partagé entre eux chez Tirmarche, où il avait été transporté à l'aide d'une lessiveuse.

Quant aux 1.500 fr., produit de la vente des marchandises volées, cinq parts furent faites et 300 fr. revinrent à chacun.

M. Baudens, commissaire de police, après avoir lui aussi établi le « compte » des cambrioleurs, les a déféré au Parquet où ils seront poursuivis pour vol, sans oublier le cafetier Loodens, accusé de recel.

Détrousseur de cadavres le garde champêtre de Port-le-Grand est condamné à six mois de prison

Nous avons relaté dans quelles conditions s'acquittait de ses devoirs le garde-champêtre de Port-le-Grand (Somme), Georges Pelletier, 62 ans, chargé par le maire d'inhumer les cadavres des militaires tombés au cours des événements de mai-juin 1940.

Pelletier avait détroussé un soldat britannique. Les gendarmes de Nouvion n'ont retrouvé des objets dérobés qu'une montre-bracelet et un stylo.

Ce stylo avait été donné par le garde à la femme Henriette Dupin, 47 ans, ouvrière agricole, « minus habens » dont le rôle a été très secondaire dans cette affaire.

Pelletier demande au Tribunal que le maire de Port-le-Grand, qui se trouve dans la salle, soit entendu.

M. Moissant, maire, n'entend toutefois par disculper Pelletier et parle avec franchise. Sa confiance a été trahie. Il n'excuse pas le geste du garde. Pour remplir cette fonction, il n'avait que Pelletier ; un autre candidat, qu'on voulait lui imposer, était un... inceste, d'ailleurs condamné pour des faits que la morale réprouve. De deux « maux » — explique le maire — il avait considéré le moindre !...

Le Ministère public flétrit la conduite de Pelletier : il a volé sur un cadavre, geste d'autant plus répréhensible qu'il est commis par le garde champêtre.

Pelletier est condamné à six mois de prison. Sa complice, la receleuse Henriette Dupin, écope 15 jours avec sursis.

UN BOUCHER EST VOLÉ D'UNE SOMME DE 100.000 FRS A PROVIN

M. Julien Potteaux, 59 ans, boucher, Route Nationale à Provin, avait placé dans un coffret, déposé dans une armoire de son habitation, une certaine somme d'argent, des titres et un livret de caisse d'épargne, le tout représentant une valeur de 100.000 fr. environ.

Il y a quelques jours, il fit un bilan de son avoir et remit le coffret à son lieu habituel. Deux jours plus tard, quand il se rendit au placard, il fut surpris de constater que la serrure avait été détériorée. Après avoir réussi à faire jouer la porte, le boucher remarqua, non sans émotion, que le coffret avait été vidé de son précieux contenu.

Ne sachant sur qui porter ses soupçons, M. Potteaux a déposé plainte à la gendarmerie d'Annœullin qui a ouvert une enquête en vue d'identifier le ou les auteurs du vol. Etant donné la manière dont ils ont opéré, les malfaiteurs devaient sans nul doute connaître les coutumes et usages de la maison. Les investigations des enquêteurs se poursuivent.

Le procès d'Amiens

Un témoignage important à la charge du principal accusé

Amiens, 8. — Au troisième jour des débats de l'affaire d'Abbeville, on est arrivé à ce que l'on pourrait appeler la fin de son premier acte.

Les premiers des témoins ont été les soldats français : Lefebvre, Ducroc, Braindos, Ossart, Bertrancourt.

Le soldat Bertrancourt a fait notamment une déclaration d'où on peut déduire que c'est le lieutenant Leclabart qui a fait cesser les fusillades. La description qu'en fait le soldat Bertrancourt correspond en tous points à celle du premier témoin, le civil allemand Trees, qui fut également prisonnier dans le kiosque.

En conséquence, le conseil de guerre convoquera le lieutenant Leclabart, qui est directeur d'école à Saint-Riquier près d'Abbeville, pour une prochaine audience. On sera ainsi fixé d'une manière définitive sur la véracité de l'argumentation de Caron qui soutient que c'est lui qui s'efforça de faire cesser la fusillade.

A la reprise de l'audience, suspendue à l'heure de midi, le conseil de guerre a procédé à l'audition des officiers français qui se trouvaient à la place d'Abbeville en mai 1940.

A propos du sort de certaine cassette renfermant les valeurs enlevées à tous les prisonniers, le lieutenant-colonel Evain qui avait sous ses ordres directs, trois officiers, le capitaine David, son adjoint immédiat, le capitaine Dingeon et le lieutenant Oulier, n'a pas ménagé le principal responsable, le capitaine Dingeon. D'après ses affirmations il y eut même un mandat d'arrêt lancé par les autorités françaises contre le capitaine Dingeon, mais ce dernier s'était enfui en France non occupée. Il y est mort en août 1941, à Pau. Certains affirment qu'il se serait suicidé à la suite des nombreuses lettres qui lui intimaient de ne jamais revenir à Abbeville, mais ce détail est pour l'instant incontrôlable. Le lieutenant-colonel Evain a fait alors une piètre description de son ancien officier. Le capitaine David, entendu ensuite, a confirmé ces observations sur la personnalité morale du capitaine Dingeon.

INQUIÉTANTE DISPARITION A HELLEMMES

M. Marcel EVRAERT, 42 ans, marchand de charbon, domicilié à Hellemmes-Lille, rue Alf.-Delattre, a quitté son domicile, le 7 Janvier, à 8 h. 30 du matin, pour se rendre à Lille. Nanti d'une assez forte somme d'argent, il n'a pas reparu à son domicile depuis et sa famille ignore son sort actuel.

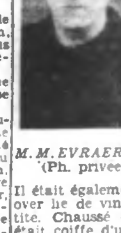

M. M. EVRAERT (Ph. privée).

Voici son signalement : Taille, 1 m 80 ; cheveux grisonnants, yeux marrons, nez rectiligne, teint coloré.

Il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon en moleskine noire, d'une veste noire, et d'un vêtement de cuir à l'état neuf.

Il était également porteur d'un pull over lie de vin et de pièces d'identité. Chaussé de souliers noirs, il était coiffé d'un beret basque.

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur cette disparition, sont priées de vouloir bien les communiquer au Commissariat de police d'Hellemmes-Lille, Téléphone 527.05.

Un convoi de 1.400 prisonniers rapatriés d'Allemagne est passé en gare de Laon

Mercredi à 17 h. 50, un convoi de 1.400 prisonniers réformés et sanitaires venant de Berlin et de Cologne est passé en gare de Laon.

Sur le quai était présent M. Cade, préfet, accompagné de M. Bitot, chef de cabinet et de nombreuses personnalités de la région.

A leur arrivée, les rapatriés ont été salués par les autorités présentes, tandis qu'on leur distribuait du pain, des oranges et des boissons chaudes. Quelques blessés ont fait changer leurs pansements par les infirmières de la Croix-Rouge.

Au cours de l'arrêt de cordiales paroles ont été échangées, le moral de ceux qui vont regagner leurs foyers est excellent.

Après trois quarts d'heure en gare le train s'est ébranlé en direction de Compiègne où auront lieu les dernières formalités de retour.

Votre ravitaillement pour Janvier

Les consommateurs bénéficieront de 450 grs de matières grasses

Nous avons publié, il y a deux jours, la liste des denrées alimentaires et produits rationnés qui seront répartis en janvier : **sucre, pâtes, chocolat, margarine, huile, pâtes alimentaires, savon et riz.**

Des lecteurs, à la suite de ce communiqué émanant du Groupement d'Achat et de Répartition du Nord, nous ont manifesté leur inquiétude de ne pas y voir figurer le **beurre.**

Le Comité de gestion du contrôle laitier, interrogé à ce sujet, nous a pleinement rassuré ; **nous aurons du beurre.**

Voici d'ailleurs le communiqué émanant de cet organisme, communiqué que nous avons publié le 2 courant.

La répartition des matières grasses pour le mois de janvier 1942 se fera comme suit :

Consommateurs ordinaires : ils bénéficient d'une répartition de 450 grammes de matières grasses, à savoir : 100 grammes d'huile, en compensation des tickets spéciaux réservés pour cette denrée ; 100 grammes de margarine en compensation des tickets « matières grasses » numérotés de quatorze à vingt-quatre ; 250 grammes de beurre, en compensation des tickets numérotés de un à treize inclus.

Une seule distribution de beurre sera effectuée en janvier, en raison des difficultés de transport.

Travailleurs lourds : les travailleurs lourds recevront 300 grammes de beurre, en compensation des tickets un à treize inclus, contre remise du bon de commande M. T. nº 1 effectuée au même magasin qui les a approvisionnés en novembre 1941 ; 500 grammes de margarine, en compensation des tickets quatorze à vingt-quatre et des quatre tickets de 100 grammes contre remise du bon de commande nº 2 et du bon de commande M.T. porté pour 400 grammes.

Deux ouvriers sont tués sous l'éboulement d'un mur à Blanc-Misseron

Un très sérieux accident dont les causes demeurent jusqu'à présent inconnues s'est produit dans l'après-midi, vers 16 h. 30, aux Verreries Belette, route nationale, à **Blanc-Misseron.**

MM. Emile Raulier, 61 ans, de **Rombies**, Emile Damien, 68 ans, de **Crespin**, Joseph Debroc, 38 ans, de **Quiévrechain**, et un manœuvre polonais chargeaient un wagon de verre. Ils travaillaient dans l'angle de deux murs.

Soudain, un craquement se fit entendre. Se doutant que l'un des murs allait s'écrouler, M. Debroc et l'ouvrier étranger s'enfuirent. Malheureusement ils ne purent être imités par MM. Raulier et Damien qui se trouvaient pris sous l'amas des décombres.

Immédiatement avertie, la Direction fit procéder à des travaux de déblaiement et appela les Docteurs Charles de Quiévrechain et Hache, de Quarouble. Quand on les retira de leur fâcheuse posture, les deux victimes respiraient encore faiblement. Malgré les soins dévoués dont il fut entouré, M. Raulier expira bientôt.

Quant à son compagnon, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu de **Valenciennes** où il expira dans la soirée.

Les gendarmes de Quiévrechain se sont rendus sur les lieux pour procéder aux constatations et à l'enquête d'usage.

Un vieillard était mort à côté de son épouse

M. Desrumaux Achille, 77 ans, demeurant avec sa femme au nº 58 rue des Quais, à **Armentières.**

Mercredi après-midi, l'une de ses petites-filles alla frapper à sa porte pour rendre visite à ses grands-parents. Personne ne vint ouvrir. Mme Desrumaux était malade et infirme, mais le mari était fort bien portant pour son âge. On supposa donc une absence momentanée du grand-père.

Mais jeudi matin la porte était encore fermée et les voisins n'avaient pas aperçu M. Desrumaux la veille. L'une des filles des vieillards fit ouvrir la porte et on trouva M. Desrumaux mort dans le lit à côté de sa femme. Cette dernière étant infirme avait bien entendu frapper à la porte la veille, mais elle n'avait pu se déplacer.

La mort de M. Desrumaux remontait à 24 heures environ. Mme Desrumaux a été transférée à l'hôpital.

Mort de M. DESPINOY, trésorier de la Croix-Rouge Française

La Délégation Départementale du Nord de la Croix-Rouge Française communique :

« Nous apprenons avec un vif regret le décès de M. Pierre Despinoy, trésorier de la Croix-Rouge Française.

» M. Pierre Despinoy s'était dévoué d'une façon toute particulière pour les œuvres diverses de la C.R.F. et spécialement pendant la guerre, pour l'organisation et l'administration de la cantine de gare qui a rendu tant de services aux permissionnaires soldats français et aux réfugiés passant par Lille.

» Nous prions Mme Despinoy d'agréer l'expression de nos vives et sincères condoléances. »

ROGER-LA-HONTE

par Jules Mary

17

— En ce qui concerne le cercle, nous saurons vite à quoi nous en tenir lorsque nous aurons retrouvé le nom de ceux qui ont joué dans votre partie. Reste le débiteur mystérieux dont vous cachez la personnalité... Vous pouvez vous sauver en le nommant... J'enverrai un de mes agents le chercher, à l'adresse que vous m'indiquerez, et, après avoir entendu sa déclaration, si elle est conforme à ce que vous prétendez, vous resterez libre... Au contraire, si vous refusez de le nommer, il sera clair que vous mentez, que le débiteur n'est qu'un être imaginaire inventé par vous pour sortir d'embarras, en ce moment critique... Je ne vois pas pour vous d'autre moyen de défense... Maintenant, Laroque, parlez, je vous écoute...

Roger fit deux pas vers le commissaire.

— Eh bien ! soit, dit-il... puisqu'il le faut !...

Il allait parler... Mais il s'arrêta, — ainsi qu'une fois déjà, — étouffé par une parole qui ne pouvait sortir de sa gorge contractée.

Il recula comme si le magistrat lui eût fait peur...

Ses doigts, en un mouvement de rage, se fixèrent dans ses cheveux, et sans doute pour se punir d'un mouvement de faiblesse et d'avoir voulu parler, ses dents blanches s'enfoncèrent dans sa lèvre inférieure, qui s'ensanglanta.

— Laroque ? insista M. Liénard avec douceur.

Mais le malheureux était retombé dans son fauteuil et brusquement, pareil à un enfant qui veut dérober ses larmes, il avait caché sa tête dans ses bras.

Il resta ainsi longtemps immobile.

Cependant il ne pleurait pas.

L'agitation fébrile de ses doigts qui semblaient traversés de courants électriques, trahissait seule son émotion intense...

— Songez, Laroque, dit le commissaire de police, à toutes les suppositions que fera naître votre silence !...

— Je vous jure par ce que j'ai de plus cher, — par ma femme... — par la vie de ma fille, — que j'ai dit la vérité !...

— Comment la justice pourra-t-elle vous croire, si vous lui enlevez le seul moyen possible de s'assurer que vous ne la trompez pas ?...

— A la grâce de Dieu et que ma destinée s'accomplisse, dit le mécanicien d'un ton ferme, en se relevant. Arrêtez-moi. Je suis prêt à vous suivre, mais je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit !...

— Etrange obstination ! murmura M. Liénard. Et, tout haut : Je vous mets en état d'arrestation. Vous l'aurez voulu et vous m'aurez forcé la main.

Le magistrat mit en ordre ses notes, fit signer ses réponses à Laroque, reçut régulièrement la déclaration de Guerrier, joignit à ses pièces le procès-verbal très bref de l'expert et les billets de banque qui allaient former en quelque sorte la base de l'accusation — le tout pour être expédié à Versailles, en même temps que le prisonnier au juge d'instruction chargé de l'enquête.

Midi sonnait, à ce moment, à l'horloge de l'usine.

— Suivez-moi, monsieur, dit Liénard.

En traversant le bureau de la caisse, Roger trouva rassemblés là Jean Guerrier et tous les employés qu'agitait le pressentiment d'un malheur.

— Mes amis, dit Laroque, je suis arrêté sous l'inculpation d'un crime horrible... d'un assassinat suivi de vol... Je vais vous quitter... mais tranquillisez-vous, ce ne sera pas pour longtemps... J'aurai tôt fait de prouver mon innocence... Continuez vos services... Guerrier, je vous laisse la direction de la fabrique... Adieu, mes amis, mes enfants !...

Ils s'élancèrent tous autour de lui, les mains tendues, mais ne disant rien parce que cette nouvelle les atterrait.

Guerrier embrassa Laroque :

— Cette accusation est insensée... dit-il... vous vous justifierez facilement.

Laroque eut un sourire navré. Il n'avait plus la foi.

Dans la cour, ils se trouvèrent au milieu du flot des ouvriers qui sortaient de l'usine pour aller déjeuner.

Laroque était entre les deux agents restés dans la salle d'attente ; chacun le tenait par un bras pour l'empêcher de fuir.

La nouvelle se répandit tout à coup avec la rapidité de l'éclair :

— Le patron est arrêté !...

Le mécanicien était adoré par ses inférieurs pour sa justice, son égalité d'humeur, sa gaieté bon enfant, sa droiture.

En une seconde, le commissaire de police, l'expert Ricordot, le prisonnier et les agents du service de la Sûreté furent entourés par une centaine d'ouvriers curieux et menaçants, dont le cercle se ferma.

C'étaient tous de grands gaillards aux épaules robustes, au teint hâlé, à l'œil hardi.

Certes, Laroque n'aurait eu qu'à faire un signe pour être libre.

Liénard le comprit et eut un moment d'inquiétude.

— Restez calmes, mes enfants, dit Roger... et éloignez-vous... Je suis victime d'une erreur... mais ce soir, demain au plus tard, je serai de retour au milieu de vous... Soyez sans crainte pour votre paye... qui vous sera comptée, comme toutes les quinzaines, par M. Guerrier...

Un apprenti, un gamin — la figure barbouillée de noir, — se jeta dans les jambes des agents, pour se rapprocher de Laroque :

— Patron, si vous vouliez, on pourrait faire passer la rousse par-dessus le mur... Ça vous donnerait le temps de vous tirer des pieds.

— Fuir, mon garçon, ce serait m'avouer coupable.

— Alors, c'est comme vous voudrez... Pourtant, mince, ç'aurait été bien rigolboche !...

Et le gamin tourna les talons.

Les ouvriers s'étaient écartés respectueusement.

Un fiacre à quatre places, attelé de deux chevaux attendait à la grille. Le commissaire y monta, puis Roger, puis les agents.

L'horloge de l'usine marquait midi un quart. Les ateliers étaient arrêtés.

On n'entendait plus ni les marteaux, ni les limes, ni le bruit retentissant de l'acier que l'on frappe et qui résonne comme du cristal, ni le mouvement des roues, ni les ronflements de la vapeur.

On entendait seulement, dans la cour, un grondement de voix d'hommes.

C'étaient les ouvriers qui commentaient l'arrestation du patron.

Roger eut un pressentiment sinistre.

— Je ne reverrai plus rien de tout cela... murmura-t-il.

Et, se penchant, il embrassa d'un dernier regard les ateliers du fond, détachant en plein soleil de midi leur façade poussiéreuse et leurs hautes fenêtres à carreaux étroits salis par la limaille.

Il entrevit aussi, derrière la grille, des masses de têtes brunes très animées et des bras qui gesticulaient, puis il ne vit plus rien : le fiacre roulait vers la gare Saint-Lazare.

Pendant le trajet de Paris à Versailles — qu'il fit entre les deux agents — il ne pensa qu'à sa femme et à sa fille. Quand le train passa devant Ville-d'Avray, son cœur se serra : à deux pas de lui étaient les deux êtres chéris de sa vie...

Et, comme les vitres des portières étaient baissées à cause de la chaleur, il eut une sorte d'hallucination, — il était si loin de la vérité ! — et se figura entendre la jolie voix de Suzanne, pendant qu'elle courait, ébouriffée et la figure rouge, parmi les fleurs :

Des enfants de chœur chantaient
« Te Deum, te Deum ! »
Moi, je croyais qu'ils disaient :
« Attrapez l'homme ! »

Alors il ferma les yeux et silencieusement pleura.

V

Roger avait épousé Henriette, fille de Georges Bénardit, propriétaire des ateliers de la rue Saint-Maur.

Son mariage le fit l'associé de Bénardit, alors malade, et la mort du père d'Henriette, qui arriva quelque temps après, le rendit seul maître de la maison.

Ce n'était pas la fortune ; c'était peut-être le moyen d'y parvenir ; mais c'était à coup sûr un brevet de probité que Bénardit laissait en mourant à son gendre.

Il le lui avait dit. Roger le savait, du reste, aussi bien que lui.

— Les affaires deviennent difficiles, mon cher fils. Nos grands succès de l'Exposition nous ont plus coûté que rapporté. Je sens partout, dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, un malaise que l'on cache encore, mais qui finira bientôt par apparaître. Sois prudent. Ne t'aventure pas. Ou je me trompe fort, ou les années qui vont suivre apporteront de gros événements. Sois prêt à les supporter. Sois économe et travaille. Tu t'en tireras toujours.

Et Bénardit était mort.

Roger était jeune et fort. Il avait confiance en lui-même.

Au lieu de vivoter, ainsi que lui avait recommandé son beau-père, il agrandit, au contraire, ses ateliers, et accepta des commandes très importantes.

Comme il ne possédait pas l'outillage nécessaire, il accepta, d'un ami de son père, Célestin Vaubernon, — un ancien ouvrier comme lui, qui avait fait fortune et se trouvait à la tête d'une importante maison de soieries de Lyon, — il accepta, disons-nous, un prêt de cent trente mille francs environ qui lui servit à augmenter sa production et donner une vie nouvelle à la fabrique.

Il avait foi dans l'avenir et l'avenir semblait lui donner raison, car les années 1868 et 1869 furent pour lui très florissantes.

Roger Laroque, par son mariage avait formé d'excellentes relations dans la haute bourgeoisie parisienne.

Il allait souvent dans le monde, où il était très aimé pour sa gaieté, toujours égale, un peu débordante, mais dont les accès étaient tempérés par un tact exquis.

Il y apportait une intelligence nette et précise, un tour d'esprit neuf, un jugement sûr et porté de très haut.

(A suivre.)